



DECISION DU PRESIDENT
N° 2023-023

7.5.1 Demandes de subventions

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES POUR L'ESPACE JEUNES A CREST

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU la délibération du conseil communautaire 2020/DE054 du 15 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs du Conseil Communautaire au Président ;

CONSIDERANT que dans le cadre de l'Espace Jeunes à Crest une demande de subvention peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales ;

DECIDE

Article 1 : de déposer une demande de subvention auprès de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de l'Espace Jeunes à Crest et de signer tous les actes liés à cette demande de financement.

Le plan de financement s'établit comme suit :

ESPACE JEUNES	Regroupement	Détails Montants HT	Montant HT	Recettes prévisionnelles sur les montants HT			
				CAF	%	CCCPS	%
Dossier n°2023/35	Aménagement extérieur Matériel	500,00 €	500 €	400 €	80%	100 €	20%
	Aménagement espace numérique Matériel	500,00 €	500 €	400 €	80%	100 €	20%
		1 000 €	500 €		800 €		200 €

Article 2 : La présente décision pourra faire l'objet dans les deux mois à compter de sa publication :

- d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président,
- d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Grenoble

Fait à AOUSTE SUR SYE, le **05 MAI 2023**

Affichée le **05 MAI 2023**

Denis BENOIT
Président



Ensemble, faisons battre le cœur de Drôme

Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans

15 Chemin des senteurs - 26400 Aouste sur Sye

+33 (0)4 75 40 03 89 - accueil@cccps.fr - www.cccps.fr

• AOUSTE SUR SYE - AUBENASSON - AUREL - CHASTEL ARNAUD
• CREST - ESPENEL - LA CHAUDIÈRE - MIRABEL ET BLACONS - PIÉGROS
• LA CLASTRE - RIMON ET SAVEL - SAILLANS - SAINT BENOIT EN DIOIS
• SAINT SAUVEUR EN DIOIS - VERCHENY - VÉRONNE